

## Séance de l'assemblée délibérante du 28 novembre 2018

### Délibération n°38/2018

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi 21 novembre deux mille dix-huit, s'est réuni à 18 heures, le mercredi 28 novembre deux mille dix-huit, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

**Titulaires présents :**

DEMERE Jean-François  
PETEL Gilles  
BRANLARD Gérard  
HEALY Bénédicte  
BRUHAT Pascal

SALLES Daniel  
BERNARD Françoise  
BUCHE Jean-Pierre

**Titulaires excusés :**

BLANCHET Roland  
DELETANG Claude  
GUILLAUME Gérard

**Suppléants présents :**

DUPECHER Pierre  
BLANCHAMP Gérard

**Suppléants excusés :**

GUILLAUME Gérard  
LANGUILLE Fabienne  
GUELON René  
HENRION Colette  
ARDOUREL Sylvie

FEDERSPIEL Hélène  
AUBIER Claude  
DUMAS Olivier

**Représentation :** Départ de Gilles PETEL à 19h, représenté par son suppléant Pierre DUPECHER

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	8	1		3	8	8	0	0

**Objet : Accueil d'un stagiaire en gestion de projets culturels**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n°26/2018 du 13 juin 2018 qui prévoyait dans le cadre LEADER pour le recrutement d'un chargé de mission, l'accueil d'un stagiaire pour une durée de 6 mois ;  
**Vu** la délibération n°37/2018 concernant le dépôt d'un dossier LEADER pour des actions de communication et d'évènementiels ;

**Considérant** que l'Ecopôle du Val d'Allier rentre dans une seconde phase de valorisation et d'accueil du public ;

**Considérant** l'importance de reconduire la journée d'animation des Ecopolys et de mettre en place un programme d'animations annuel ;

Le Président propose d'accueillir au sein du SEAT un stagiaire en gestion de projets culturels, idéalement avec un niveau d'études équivalent à un Master 2, afin de suivre la mise en place des évènements et des projets d'animations. Il explique que cette dépense bénéficie d'une demande de subvention LEADER et sera aidé à hauteur de 75% (dossier animation 2018/2019).

Le Président présente la fiche de poste et précise que la date de prise du poste est fixée idéalement courant janvier 2019.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à **l'unanimité** :

- **D'autoriser** le Président à recruter un stagiaire en gestion de projets culturels pour une durée de 6 mois afin de mettre en place et de suivre la 2<sup>ème</sup> édition des Ecopolys, le programme d'animations annuel et de participer au développement du plan de communication ;
- **De donner** mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions ;
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

M. Jean-Pierre BUCHE

